



## Sommaire

### ▷ **Finances locales**

Les conséquences des lois de finances 2012 pour les collectivités

### ▷ **Fonction publique territoriale**

Le gouvernement stigmatise les effectifs des agents territoriaux

### ▷ **Actu en bref**

La Folle journée de Nantes, 18<sup>e</sup> édition consacrée à la musique russe

### ▷ **L'Élu de la semaine**

Loig Chesnais Girard

## Agenda **Condorcet Formation**

### ▷ **L'eau, bien public, bien commun**

Pour une gestion démocratique et durable de l'eau.  
1<sup>er</sup> et 2 mars, au Musée social,  
5 rue La Cases, Paris 7<sup>e</sup>

### ▷ **Logement, action foncière**

Ce séminaire proposera de réunir les élus intéressés par les questions du logement, et de leur apporter un éclairage sur ce qui fait le paysage du logement en France : le rôle des acteurs, la place des collectivités, l'analyse du marché et les outils de régulation.  
7 et 8 mars à Paris

### ▷ **L'accueil et l'insertion des migrants Roms**

La formation cherchera à répondre aux questions que pose la présence en France de 20 à 30.000 migrants Roms provenant majoritairement de Roumanie, de Bulgarie et de l'ancienne Yougoslavie.

28 mars, au Musée social,  
5 rue La Cases, Paris 7<sup>e</sup>

### ▷ **Coopération décentralisée France-Tunisie**

Ce stage est destiné aux élu(e)s intéressés ou déjà investis dans des partenariats de coopération décentralisée. Il est organisé avec l'appui de Cités Unies France et Ikos Consultants. Cette formation revêt d'autant une importance accrue qu'elle se déroule au moment crucial vécu par la Tunisie nouvelle s'engageant sur la voie de la démocratie.

du 21 au 25 mars, à Paris et en Tunisie,  
5 rue La Cases, Paris 7<sup>e</sup>

Renseignements : h.beaumanoir@mde-condorcet-formation.fr

# Quel souffle !

**L**a campagne a-t-elle du souffle? Les candidats en auront-ils suffisamment pour proposer et tenir le rythme pendant plus de 80 jours.

Ces interrogations ces dernières semaines visaient souvent notre candidat. L'extraordinaire meeting du Bourget a très clairement coupé court à toutes ces conjectures. Sur le fond et sur la forme, François Hollande a convaincu et bien au delà de la salle où 25 000 soutiens étaient rassemblés. Certains lui ont même trouvé un verbe mitterrandien, tant il est vrai qu'un certain lyrisme retenu était présent pour convoquer dans la campagne la laïcité, la justice, l'égalité en même temps que la condamnation du pouvoir de l'argent pour l'argent.

De ces valeurs chères aux républicains et aux socialistes, il a fait le coeur de son projet. Et cela a coupé le souffle dans le camp d'en face. A droite, au lieu de taper, de tacler, on se perd en anathèmes qui glissent sur le candidat socialiste comme la pluie sur un canard. Allant même jusqu'à vouloir jouer de ses états d'âme, de son spleen de candidat rejeté et de président sortant, bientôt sorti, Nicolas Sarkozy à même cherché à attendrir les Français en montrant ses doutes face à autant de sérénité affichée par François



Hollande et de volonté assurée de corriger par la réforme fiscale notamment, tous les errements d'un quinquennat entamé au Fouquets et bientôt achevé dans les déficits cumulés tout autant que dans l'impuissance fasse à la crise. Certes, la bataille ne fait que débuter. Plus de 80 jours, c'est encore beaucoup et le plus clair de la campagne est encore à vivre. Mais si les Français s'interrogeaient, dimanche ils ont eu une part de réponse : celui qui a le plus de capacité d'écoute, de propositions et donc le plus de souffle pour le marathon présidentiel est assurément François Hollande. Sachons, nous élus, être partout ses relayeurs et ensemble nous cheminerons vers la victoire.

**Philippe Baumel,**  
vice-président  
de la Fédération nationale  
des élus socialistes et républicains



## Agenda

### ▷ **Samedi 3 mars, à Dijon**

Rassemblement des élus pour célébrer les 30 ans de la décentralisation, en présence de François Hollande

# Dernières lois de finances, derniers coups de griffe

2012 s'annonce sous le signe d'un accès à l'emprunt local rendu difficile par la crise financière et renforcé par l'effondrement du principal prêteur, Dexia. Dans ce contexte, les lois de finances adoptées fin 2011, si elles ne signent pas de grande réforme, n'apporteront hélas pas d'espace de respiration aux collectivités. Retour sur les résultats du dernier marathon budgétaire de la législature

Les collectivités ont été sans surprise mises à contribution des plans de rigueur annoncés par le gouvernement depuis cet été. Les concours de l'État aux collectivités sont ainsi réduits de 200 millions d'euros par rapport au projet de loi de finances initial. Cette économie est notamment financée par le gel « net » de la DGF (- 77 millions d'euros) et par la suppression de la «TGAP granulats» (23 millions d'euros), dont le produit aurait dû revenir aux communes ayant des carrières sur leur territoire.

À noter également, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants devront transmettre au préfet un rapport sur la dette et les dépenses en matière de personnel et de communication, notamment. Il servira à réaliser un rapport publié en annexe du projet de loi de finances. Exercice de transparence bienvenu certainement, mais peut-être aussi symbole de la suspicion qui règne sur la gestion locale. Pourtant, les collectivités locales ont conservé une situation plutôt saine depuis le début du quinquennat : depuis 2007 leur dette est restée stable, avoisinant les 10 % de la dette publique.

## La réforme de la péréquation accouchée dans la douleur

Le point marquant de ces lois de finances réside dans l'adoption d'une nouvelle péréquation horizontale au niveau communal, après de vifs échanges au Parlement, notamment au Sénat, porteur d'une véritable contre-réforme. Le "fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales" (FNPRIC) est ainsi mis en œuvre, comme prévu, en 2012. En revanche, le fonds démarrera avec 150 millions d'euros et s'élèvera à 1 milliard en 2016, cet objectif devant initialement être atteint dès 2015. Dans ses principes, la péréquation horizontale locale demeure fondée sur l'intercommunalité comme le prévoyait la loi de finances pour 2011. Les contributeurs du fonds seront les communes et les ensembles intercommunaux disposant d'un potentiel financier agrégé par habitant supérieur à 90 % du potentiel financier agrégé moyen par habitant. Pour autant, le dispositif a connu de nombreuses corrections de fond. L'une d'elle, salutaire, exonère de prélèvements les communes les plus fragiles éligibles à la DSU et à la DSR. Les reversements seront calculés en fonction de la population, du revenu moyen par habitant (pour 60 %) et d'un indice de ressources et de charges fonction du potentiel financier et de l'effort fiscal.

Par ailleurs, une formule de progression croissante (logarithme), à préciser par un décret en Conseil d'État, sera appliquée à la population pour tenir compte des charges. Cette solution votée au Sénat permet de gommer les effets de seuil induits par les strates démographiques proposées dans le texte initial.

60 % des ensembles intercommunaux bénéficieront d'un reversement. Mais les parlementaires ont estimé que les territoires devaient en premier lieu mobiliser leur levier fiscal avant de pouvoir bénéficier de la solidarité des autres collectivités. Ainsi, les communes et groupements dont l'effort fiscal est inférieur ou égal à 0,5 ne seront pas éligibles. Les conseils communautai-



res pourront décider en partie de l'affectation entre communes des montants du fonds.

De son côté, le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) est renforcé pour atteindre 270 millions en 2015, contre 210 en 2012, et ses modalités de contribution et de versement sont modifiées. Les versements seront attribués en fonction de la population des communes et d'un indice synthétique reflétant leurs ressources et leurs charges.

**Image de la richesse effective**

Outre cette réforme, la loi de finances pour 2012 a procédé à d'importants ajustements en matière de péréquation verticale entre l'État et les collectivités. Pour prendre acte de la suppression de la TP, les indicateurs de ressources sont - enfin - ajustés, permettant une meilleure appréhension de la richesse effective des collectivités. À l'initiative des sénateurs socialistes, a été introduit un "indicateur de ressources élargi" des collectivités pour la répartition des dotations de l'État. Il introduit une mesure de la richesse plus large que le potentiel financier, en intégrant les dotations de péréquation versées par l'État. Comme le précise le sénateur François Marc, il « *permettra d'établir toutes les comparaisons utiles en vue de donner une image fidèle de la richesse effective, réelle, de chaque territoire* ».

Des ajustements significatifs en matière de fiscalité ont également été adoptés. Comme chaque année, la loi de finances prévoit la revalorisation des bases de fiscalité directe locale: elle sera de 1,8 % en 2012. Parmi les mesures fiscales significatives on notera que la loi de finances accroît les marges de manœuvres locales concernant la cotisation foncière des entreprises, part foncière de la nouvelle fiscalité locale des entreprises. Notamment, les conseils municipaux et communautaires pourront désormais réduire de moitié le montant de la base minimum de cotisation foncière pour les entreprises réalisant "moins de 10 000 €



**François Marc,**  
sénateur du Finistère



de recettes ou de chiffres d'affaires", parmi lesquelles on compte beaucoup d'auto-entrepreneurs. Les collectivités ou leurs groupements pourront également baisser la base de cotisation minimum en faveur de toutes les entreprises de leur territoire.

En application de la loi Grenelle I de 2009, l'article 97 de la LFI crée le support législatif à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative, dite "Teom incitative". Celle-ci sera applicable à partir des impositions 2013 et devra prendre en compte la nature, le poids, le volume ou le nombre d'enlèvements des déchets. Autre mesure importante pour les collectivités: le collectif budgétaire met un terme au contentieux entre l'État et les collectivités relatif aux règles d'encaissement

des amendes de police et de la circulation. La loi prévoit une indemnisation sur la période 2008-2011 pour les communes concernées, d'un montant global de 9,8 millions, sur la base d'un tarif de 50 centimes d'euro par amende recouvrée. En échange, les communes renonceront à leur droit de saisir les tribunaux.

Grande oubliée, l'Agence publique de financement des investissements des collectivités territoriales. La loi de finances prévoit simplement la remise d'un rapport sur ses conséquences budgétaires d'ici au 15 février 2012. Pourtant, les collectivités territoriales réclament l'accélération du dépôt d'un projet de loi pour la lancer avant la fin de la législature. En effet, sur 16 à 18 milliards de besoins d'emprunt, les collectivités manqueraient de 10 milliards d'euros en 2012 pour financer les investissements prévus. La capacité d'investissement des collectivités, dont le rôle contracyclique n'est plus à démontrer, est en jeu.

**Sophie Roué**



# Qui veut noyer le service public local ?

Le gouvernement qui entend faire entrer la RGPP par la fenêtre des collectivités locales, cible l'évolution des effectifs des personnels, tout particulièrement ceux des intercommunalités



C'est pour contrecarrer cette offensive que l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) a décidé une opération vérité des chiffres. Il faut souligner tout d'abord que les chiffres cités s'arrêtent à 2008 et qu'ils sont loin de comparer des choses comparables, vu les fortes évolutions intercommunales intervenues depuis les lois de 1999 et 2004.

Plusieurs pièges guettent les statisticiens amateurs :

- parle-t-on par tête d'agent ou en équivalent plein temps ?
- le périmètre géographique et de compétences est-il constant ?
- les emplois aidés sont-ils compris ou non ?
- les APUL (administrations publiques locales), notion de la comptabilité publique, comprennent d'autres catégories d'employeurs ;
- certaines statistiques comprennent les OPAC, les centres de gestion, les SDIS, la ville de Paris, d'autres pas.

## Territoires, compétences et qualité du service

Le fait est qu'entre 1993 et 2008, l'Insee enregistre une multiplication par quatre des effectifs intercommunaux qui sont passés de 36 000 à 149 000 agents, tandis que les effectifs communaux augmentaient de 11 %. Mais le pic des recrutements se situe

avant 2003 lors de la naissance des communautés de communes et d'agglomération. Or, entre 1998 et 2003, le nombre des EPCI à fiscalité propre a doublé. Depuis 2008, la progression semble stabilisée, avec même une baisse pour les communes en 2008. Après la mise en place, on a constaté une montée en charge dans l'exercice des compétences, très significative en matière de gestion des déchets, d'assainissement, d'équipements de la petite enfance ou sportifs d'intérêt communautaire.

L'évolution des normes n'a pas été neutre pour l'emploi public local, notamment dans le domaine de l'environnement et le service public rendu a connu une nette amélioration qualitative, sans évoquer les besoins nouveaux que la mutualisation permet de satisfaire (maison de santé, portage des repas, compétences techniques en lieu et place de l'État...). On assiste également à un renforcement des politiques publiques partagées avec l'État ou les CAF (sécurité, environnement, écoles, petite enfance, contrats aidés...).

Autre tendance, des mouvements de ré-internalisation de services publics locaux ou au contraire d'externalisation de gros services pourvoyeurs de main d'œuvre (déchets, transports) vers des SEM, des sociétés publiques locales ou des agences. Autant de mouvements des territoires et d'évolutions des services rendus qui rendent délicates les comparaisons et l'appréciation d'une "bonne gestion" au regard du seul critère des recrutements.

Jean Cordelier

## 6 592 collectivités votent pour défendre la formation

On se souvient de l'appel lancé par François Deluga, président du CNFPT, suite au vote par le Parlement de la baisse de cotisation des employeurs pour la formation des agents des collectivités locales de 1 % à 0,9 %. Fait sans précédent par son ampleur et sa réactivité, 6 592 ont délibérés et votés des vœux pour maintenir le niveau des moyens du CNFPT. Tous les types de collectivités ont répondu, tout particulièrement les communes rurales et les petites communes, pour qui le départ d'un agent en formation est pourtant toujours difficile. Il s'agit bien d'une mobilisation pour la défense du service public de formation, qui dépasse les critères partisans.

## Le financement des services culturels face au droit communautaire

Sur la proposition de Vincent Eblé (Seine-et-Marne), la commission de la culture du Sénat a mis en place le 18 janvier un groupe de travail sur l'influence du droit communautaire sur le financement des services culturels par les collectivités territoriales. Cette initiative vise à répondre aux alertes lancées tant par des élus locaux que des professionnels de la culture qui craignent une fragilisation voire une remise en cause des financements publics de certaines actions culturelles. Ils sont confrontés à un droit communautaire de plus en plus contraignant et complexe : la directive "services", le paquet "Monti-Kroes" auquel vient de se substituer le paquet "Almunia", le droit des marchés publics et des concessions de service public... Pour Vincent Eblé, qui animera les travaux, « cette situation débouche de plus en plus fréquemment sur une annulation de délibérations de collectivités locales relatives au financement d'actions culturelles, et crée donc une insécurité juridique préoccupante ». C'est pourquoi le groupe de travail se fixe pour ambition « à la fois d'identifier les difficultés créées par cette situation et d'évaluer les moyens propres à y remédier ».



Vincent Eblé, sénateur de Seine-et-Marne

## L'identité des collectivités

Publiée par l'École normale supérieure de Lyon, la revue *Mots* s'intéresse avec ce numéro à la redénomination toponymique à laquelle aspirent certaines collectivités territoriales françaises. Bref, au changement de nom d'un département, d'une ville, d'une région. Les études qui ponctuent ce numéro nous montrent que la politique n'est jamais loin ici, mais que se greffent aussi d'autres préoccupations : comment se démarquer d'un voisin mieux "identifié", lui ; comment devenir et rester un territoire attractif ; comment faire adhérer la population à un projet ? De la politique, certes, mais d'autres enjeux sont souvent bien présents, d'ordre symbolique aussi. Sans oublier une dimension de "communication-marketing", sur fond de décentralisation. Il s'agit aussi, parfois, d'en finir avec certaines dénominations jugées dévalorisantes... On notera par exemple, au fil des études, comment le mot "bas" est mal vécu, ce qui amène les Basses-Alpes à devenir Alpes-de-Haute-Provence, ou la ville de St-Géniès-le-Bas à être renommée St-Geniès-de-Fontedit. À ce niveau, la notion d'attractivité et de concurrence entre les territoires doit être mise en avant. Mais aussi celle d'identité, comme le montre l'étude sur les débats autour de la transformation des Côtes-du-Nord en Côtes-d'Armor : ce département quitte les brumes et les engelures du Nord pour s'ancre dans le pays celtique, enfin. Le mot "Nord" n'est plus à la mode, on le constate sans peine.

Denis Lefebvre

Les collectivités territoriales en quête d'identité, *Mots*, n° 97, 17 €



## La Folle Journée de Nantes : culture et développement socio-économique

La Folle Journée de Nantes, créée à l'initiative de son député maire Jean-Marc Ayrault, et de son fondateur René Martin, ouvre sa 18<sup>e</sup> édition. Fort de ses 175 000 spectateurs annuels, ce festival dépasse sa dimension culturelle et joue un rôle majeur pour le développement et le dynamisme socio-économique de la métropole.

Les retombées économiques en quelques chiffres : 1 360 500 € dépensés par le festival auprès d'entreprises implantées dans la métropole pour plus de 80 % d'entre elles ; 30 % des festivaliers séjournent à l'hôtel, soit 10 000 nuitées et un chiffre d'affaire pour le secteur de 305 450 € ; plus de 350 800 € dépensés par les festivaliers pour se nourrir et 575 000 € pour l'achat de produits culturels ; plus de 1 800 artistes embauchés et plus de 300 personnes recrutées pour la billetterie, la sécurité ou le montage. L'impact économique total de la Folle Journée est estimé à plus de 8,8 millions d'euros.

Nantes Métropole et La Folle Journée mènent plusieurs actions de sensibilisation, solidaires, pédagogiques et sociales, financées par un fonds de dotation mis en place avec la ville de Nantes. D'abord, une politique tarifaire adaptée : des entrées à 4,50 € pour plus de 40 concerts accessibles aux scolaires ou à des personnes en difficultés. Ensuite, des ateliers pédagogiques : travail de transcription musicale avec des groupes de musiques actuelles des quartiers de Nantes, retranscription graphique, éveil musical, ateliers d'écriture ou de musique assistée par ordinateurs pour des jeunes souffrant de handicap, concerts et conférences au centre de détention. Enfin, des représentations théâtrales en lien avec la programmation dans les établissements scolaires ou spécialisés.

Le programme 2012 est consacré au "Sacre Russe : de Rimsky-Korsakov à Chostakovitch" du 1<sup>er</sup> au 5 février. [www.follejournee.fr](http://www.follejournee.fr)

**A noter :** la chaîne ARTE consacre une grande partie de sa programmation du dimanche 5 février à La Folle journée de Nantes, elle retransmet le meilleur du festival, du coup d'envoi du Sacre Russe à 9h40 avec Tchaïkovski et le Souvenir de Florence au concert de clôture diffusé en direct à partir de 18h55.



# Le renouvellement en marche

À 34 ans, Loig Chesnais Girard administre la municipalité de Liffré (Ille-et-Vilaine, 6 700 habitants), après avoir gravi tous les échelons de la vie locale. Récit d'un parcours précoce, symbole de renouvellement de la vie politique

L'homme est d'un naturel plutôt discret mais d'une volonté sans faille. À 34 ans, Loig Chesnais Girard a tout lieu de se féliciter. Entré prématurément en politique, il a grandi auprès d'un père technico-commercial et d'une mère secrétaire. Son bac en poche, il mène des études supérieures à Rennes, où il obtient un DESS option finances. Intègre ensuite la vie active, en qualité de cadre bancaire, avant de se mettre en disponibilité pour prendre un nouvel essor : « *Je me suis d'abord engagé dans le milieu associatif. Ce qui m'a valu de m'investir sur des sujets de société, tels que le Sida, en montant des soirées-débats avec des personnalités* ». Une expérience formatrice qui lui vaut de multiplier les rencontres.

La politique n'est jamais loin. En 1995, il figure ainsi sur la liste conduite par Clément Théaudin, alors maire de Liffré. « *Le prix de mon engagement associatif, se souvient-il. Deux ans après, j'ai adhéré au Parti socialiste. C'était au lendemain de la victoire du Front national à Vitrolles. Il m'est apparu essentiel alors de participer à la vie de la cité* ». À mi-mandat, il se voit confier un poste de conseiller municipal délégué à la jeunesse, domaine qu'il maîtrise parfaitement. Changement de registre en 2001, où il hérite de l'urbanisme et de l'économie, comme adjoint, cette fois-ci. « *Une belle opportunité, se félicite-t-il. En fin de mandat, l'équipe pilotée par Clément Théaudin m'a proposé de reprendre le témoin, ce que j'ai accepté* ». Le voici donc élu maire, à 29 ans ! Une expérience



ce unique. « *Rien ne s'est passé comme prévu, s'amuse-t-il. Il m'a d'abord fallu définir une méthode de travail, monter une équipe, trancher des décisions. Les premiers mois ont été difficiles, mais j'ai été mis dans le bain assez rapidement et le reste est venu tout naturellement* ».

## Autocritique

Logement, emploi, vie sociale... Trois thèmes qui résonnent depuis lors comme des priorités dans l'esprit de ce travailleur acharné. Avec à la clé une offre d'habitat diversifiée incluant parcs social et privé, un panel d'activités privilégiant l'offre de proximité, quelques zones d'activités et tout ce qui fait le lien avec la population, par le biais du tissu associatif. « *Ces trois thèmes occupent mon quotidien, confie l'édile. Trois ans*

*après mon élection, plusieurs immeubles ont vu le jour et les transformations s'opèrent peu à peu, dans la continuité du mandat précédent* ».

34 ans et 17 ans de mandat dans son escarcelle ! Loig Chesnais Girard est un jeune homme expérimenté. Sa jeunesse ? Un atout, même si certains l'assimilent parfois à un collaborateur, ce qui a le don de l'amuser. Sa principale fierté ? « *M'être tenu aux objectifs que je m'étais fixés en début de mandat, fait-il valoir. Les contraintes de ma fonction n'ont pas eu d'incidence sur nos desseins initiaux. Deux fois par an, nous nous livrons d'ailleurs à un exercice d'autocritique où chacun peut exprimer son point de vue et pointer, le cas échéant, nos écarts. Jusqu'ici, l'équipe est restée et soudée derrière son maire. Je ne peux naturellement que m'en féliciter* ». L'avenir s'annonce donc sous les meilleurs auspices. Des finances locales à l'intercommunalité, les défis ne manquent en effet pas pour Loig Chesnais Girard, élu conseiller régional depuis 2010 et qui, de toute évidence, n'a pas fini de surprendre son petit monde.

**Bruno Tranchant**